

TARIFS

Formation initiale						Formation par apprentissage	
FORMATIONS	INTERNAT	COTISATION ASSOCIATION	VOYAGE D'ETUDE	TOTAL ANNUEL	SUR 10 MOIS	PARTICIPATION AUX FRAIS PAR OPCO*	RESTE À CHARGE DES FAMILLES
4^{ème} E.A.	2 351 €	12 €	290 €	2 653 €	265.30 €		
3^{ème} E.A.	2 351 €	12 €	290 €	2 653 €	265.30 €		
2^{nde} Pro SAPAT	2 351 €	12 €	290 €	2 653 €	265.30 €		
1^{ère} BAC PRO	2 645 €	12 €	290 €	2 947 €	294.70 €	918 €	2 021 €
TERMINALE	2 498 €	12 €	/	2 510 €	251.00 €	867 €	1 643 €

*Opérateur de Compétences : organisme agréé par l'État chargé d'accompagner la formation professionnelle

Les arrhes de 60 € sont versées au moment de la pré-inscription, elles viennent en avance des frais d'hébergement et ne sont pas restituées en cas d'annulation.

Les apprentis ne bénéficient pas des bourses, mais disposent des aides accordées par les OPCO pour la restauration et l'hébergement.

La décomposition du tarif :

Internat : Hébergement, restauration, veillées, animations diverses, ...

Cotisation : Adhésion annuelle obligatoire à l'association de la MFR.

Voyage d'étude : La participation au voyage d'étude est obligatoire. L'écart entre ce forfait et le coût réel du voyage d'étude fera l'objet d'actions de financement par les élèves et/ou sera facturé en fin de séjour.

BOURSES D'ETUDES ET AIDES

BOURSES D'ETUDES :

- Les élèves de la Maison Familiale Rurale peuvent prétendre à des bourses d'études sur critères sociaux. Elles sont versées directement à la Maison Familiale Rurale. Les familles ne règlent que la différence.
- Les apprentis ne bénéficient pas des bourses, mais disposent des aides accordées par les OPCO pour la restauration et l'hébergement.

Pour une évaluation de vos droits : année de référence **Revenus 2025** (Avis d'imposition 2026 à fournir).

Une simulation du droit à la bourse peut être effectuée en ligne sur le site internet de l'enseignement agricole à l'adresse suivante : <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>.

AIDES DU CONSEIL REGIONAL :

- Equipement professionnel en Bac Pro SAPAT (Blouse, pantalon et chaussures de sécurité).
- Fonds Social Lycéen Régional (en faire la demande par écrit).
- Ordinateur portable pour chaque élève de 2^{nde} en formation initiale.

AIDES DE LA DRAAF :

- Fonds Social Lycéen (en faire la demande par écrit).

AIDES DU CONSEIL GENERAL DE LA VENDEE :

- Les élèves en 4^{ème}/3^{ème} MFR dont les parents résident en Vendée peuvent bénéficier, sous conditions de ressources, d'une aide du Département de la Vendée. Cette aide est cumulable avec la bourse nationale et est versée directement à la MFR.

Toutes les demandes de bourses ou d'aides sont à faire auprès du secrétariat de la M.F.R. et sont attribuées en fonction de critères économiques bien définis.